

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  <b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b>  ARRONDISSEMENT DE LANGON	<b>COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Du Lundi 28 Avril 2025</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19 / <i>Quorum</i> : 10	
Présents : 13    Votants : 18	
Pouvoir : 5	
Absents ou excusés : 1	

**Présents** : Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Françoise LANUSSE - Jean-Claude MOTHEs - Thierry BERTO – Laurence LAGARDERE - Isabelle LOUVIERS - Arnaud OMNES - Eric POUTAYS - Michèle SECHAN – Jean TAUGERON – Anne-Laure VAILLANT -

**Pouvoirs** : Frédéric OLAYA a donné sa procuration à Martine ST BLANCARD  
Nadège COUSTURES a donné sa procuration à Françoise LANUSSE  
Stéphane RIEUCROS-FOREST a donné son pouvoir à Jean-Claude MOTHEs  
Patricia CONSTANS a donné son pouvoir à Didier LAULAN  
Nathalie RACOLIN a donné son pouvoir à Thierry BERTO

**Absents ou excusés** : Philippe BOUIN

**Secrétaire de séance** : Alain JUZEAU

**Date de convocation** : 22 avril 2025

**1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL :**

Le P.-V. de la séance du 7 avril 2025 est approuvé par l'assemblée présente.

**2) CAB 2025 – Consultation Travaux parking et route du Moulin :**

Après consultation pour cette opération hors marché public puisqu'inférieure au montant de 100.000€ HT, les entreprises EUROVIA, COLAS, EIFFAGE et CMR ont répondu :

ENTREPRISES	TRAVAUX PARKING		ROUTE DU MOULIN		TOTAL GLOBAL TTC
	HT	TTC	HT	TTC	
EUROVIA	47 933,50	57 520,20	2 931,70	3 518,04	61 038,24
EIFFAGE	52 124,75	62 549,70	2 420,00	2 904,00	65 453,70
COLAS	5 4655,81	65 586,97	2 422,55	2 907,06	68 494,03
CMR	58 795.20	70 554,24	3 863.40	4 636.08	75 190,32

L'entreprise choisie est la moins-disante, à savoir l'entreprise EUROVIA.

Suite à un rdv avec le cabinet ARD INFRA qui a le marché de maîtrise d'œuvre sur les deux opérations (CAB et Voirie), le point de cheminement vers le Cercle du montant de 3.100,50€ HT de travaux est déprogrammé et remplacé par le passage d'un fourreau en prévision du branchement d'un éclairage public programmé par le SDEEG33 qui a chiffré son installation à 4.431,39€.

L'opération CAB 2025 s'élève à :

ENTREPRISE	TRAVAUX PARKING		
	Opérations	HT	TTC
EUROVIA	Aménagement/végétalisation	47 933,50	57 520,20
SDEEG33	Install. éclairage public + MO		4 431,39
			<b>61 951,59</b>

L'opération Voirie 2025 :

ENTREPRISE	ROUTE DU MOULIN	
	HT	TTC
EUROVIA	2 931,70	3 518,04

Après cette présentation par M. le maire, l'assemblée procède aux votes.

**DEL2025AVRIL27 – VALIDATION DU MARCHE DE TRAVAUX CAB 2025-PARKING :**

Monsieur le maire rappelle les conditions de la signature du projet CAB en 2022 et de l'avenant voté le 2 octobre 2024 modifiant le programme initial avec la création d'un parking de stationnements pour libérer la place de l'église avant son aménagement reporté pour répondre aux conditions de sécurité et de création de l'espace partagé.

Une consultation a permis de mettre en concurrence plusieurs entreprises de travaux, quatre ont répondu et ont été classée comme il suit :

CLASSEMENT	ENTREPRISES	TRAVAUX PARKING	
		HT	TTC
1	EUROVIA	47 933,50	57 520,20
2	EIFFAGE	52 124,75	62 549,70
3	COLAS	5 465,81	65 586,97
4	CMR	58 795,20	70 554,24

Une opération sur l'éclairage public va venir compléter ce programme. Le SDEEG33 a été interrogé pour un montant de 4.431,39€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix POUR, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la proposition du maître d'œuvre de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de travaux de 47.933,50€ (57.520,20€ TTC) et le SDEEG33 pour compléter cette opération par un éclairage public pour un montant de 4 141,48€ HT pour un total de 4.431,39€ avec la MO+CHS de 7%, présenté comme il suit :

ENTREPRISE	TRAVAUX PARKING		
	Opérations	HT	TTC
EUROVIA	Aménagement/végétalisation	47 933,50	57 520,20
SDEEG33	Install. éclairage public + MO	4 141,48	4 431,39
		<b>52 074,98</b>	<b>61 951,59</b>

- **DONNE** l'autorisation au maire de signer tous les documents correspondants.

**DEL2025AVRIL28 – VALIDATION TRAVAUX VOIRIE 2025 – ROUTE DU MOULIN** - Monsieur

le maire rappelle que lors de la présentation du programme d'investissements 2025, le choix de travaux sur la voirie a permis de garder uniquement le projet sur la route du Moulin.

Une consultation a permis de mettre en concurrence plusieurs entreprises de travaux, quatre ont répondu :

ENTREPRISES	ROUTE DU MOULIN	
	HT	TTC
EUROVIA	2 931,70	3 518,04

EIFFAGE	2 420,00	2 904,00
COLAS	2 422,55	2 907,06
CMR	3 863.40	4 636.08

Mais comme le marché a été groupé initialement avec le chantier de la CAB 2025, M. le maire propose de conserver l'entreprise EUROVIA qui reste la moins-disante pour l'ensemble des opérations 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent et représentés, soit par 18 voix POUR, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la proposition du maître d'œuvre de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de travaux de 2.931,70€ (3.518,04€ TTC),
- **DONNE** l'autorisation au maire de signer tous les documents

### **3) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Après plusieurs réunions d'informations, une présentation du document définitif du Plan Communal de Sauvegarde est faite avant de procéder à l'approbation du document.

**DEL2025AVRIL29 – VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** - La commune de CASTETS ET CASTILLON s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de PREDICT, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2024 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.
- 

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent et représentés, soit par 18 voix POUR, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté.

### **DEL2025AVRIL30 – CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous.

Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 724-1 à L 724-6, L 724-11 à L 724-14 et L 725-2 du code de la sécurité intérieure.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent et représentés, soit par 18 voix POUR, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- D'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

#### **4) IMPASSE VERS LA RESIDENCE CLAIRSIENNE : PROPOSITION DE NOMS**

M. le maire fait la présentation du flyer à soumettre aux habitants de l'impasse de la résidence Clairtienne qui est à nommer. L'assemblée valide les propositions **qui devront être remonter à la mairie avant le prochain conseil municipal prévu le 19 mai** :

**Raymond GUILHEM DE GOT**

Neveu du Pape Clément V, devenu seigneur du secteur il a construit le Château du Hamel en 1314

**Jacques MAURIAC**

Tonnellier à Castets-en-Dorthe  
Grand-père paternel de l'écrivain François MAURIAC

**Myr et Myroska**

Stars de la transmission de pensée, couple vedette internationale de la télépathie des années 1940-1980. Myr et Myroska se rencontrèrent dans le petit village de Castets-en-Dorthe où ils ont vécu

**Votre Proposition en lien avec la commune** : \_\_\_\_\_

#### **5) QUESTIONS DIVERSES :**

- Journal municipal de juin 2025 : planning – le DICRIM expliquant le PCS sera joint au journal ainsi qu'un courrier pour informer les habitants de la création de la réserve communale.
- Pot de départ en retraite pour Yveline MEYRA agent d'entretien communal : la date retenue est le lundi 23/06 à 18h30.

Fin de séance à 20H30.

Le secrétaire, Alain JUZEAU

Le maire, Didier LAULAN